Procès-Verbal

Réunion du conseil municipal

Le mardi 28 février 2023

20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE – Bâtiment les *Marronniers*

Présents :
Mesdames et Messieurs : BESSONNAT Agnès - CHARPINE François - CUCCURU Isabelle - DUMAS David - DUPRAZ Fabien - EHNY Richard - FLEURET Anaïs - GARDET Catherine - GROS Gilles - MANTEL Frédéric - MANSOZ Carine - MARCHAIS Marie-Lise - PERRIER Lysiane - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel - WDOWIAK Monika - WROBEL David.

Excusé : Monsieur GUILLERMARD Denis (pouvoir à M. GROS)

Secrétaire de séance : Madame MARCHAIS Marie-Lise

Quorum : 10 **Présents : 18** **Absent : 1** **Nombre de Pouvoirs : 1**

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

I **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**
I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2023
I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués
I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal
I.4 Maintien du poste de 5ème adjoint
I.5 Election d'un nouvel adjoint qui occupera le rang 5

II **FINANCES**
II.1 Approbation des comptes de gestion 2022 - budgets :
- 21100 Général
- 21101 Eau
- 21102 Parc de Bon Vent
- 21103 Parc de Pré Argent

II.2 Approbation des comptes administratifs 2022 - budgets :
- 21100 Général
- 21101 Eau
- 21102 Parc de Bon Vent
- 21103 Parc de Pré Argent

II.3 Vote des budgets primitifs 2023 :

- 21100 Général
- 21101 Eau
- 21102 Parc de Bon Vent
- 21103 Parc de Pré Argent

II.4 Vote du taux 2023 de fongibilité des crédits sur le budget 21100 - Général

II.5 Participation 2023 au SIVU du groupe scolaire de Novalaise

II.6 Soutien aux populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes

II.7 Partenariat pour la fête de la terre 2023 – 15ème édition à Saint Genix les Villages

III. URBANISME

III.1 D.I.A.

III.2 Etat sur les PC / DP / CU

IV.1 INTERCOMMUNALITE

IV.1 Renouvellement du droit de préemption de la CCLA au sein de la ZAD du lac d'Aiguebelette

V INFORMATIONS

V.1 Information sur le courrier adressé en tant que PPA (Personnes Publiques Associées) à Monsieur le Maire de St Alban de Montbel sur la révision du PLU.

V.2 Date du prochain Conseil Municipal : le 28 mars 2023

= = = = = = = = = = = = = = = = =

Il est demandé par plus d'un quart des membres du conseil présents, le scrutin public par appel nominal.

I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2023

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 a été adressé aux conseillers municipaux, le 9 février 2023.

Aucune remarque n'a été formulée.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite la secrétaire de séance à le signer.

Décision du Conseil Municipal : Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 est approuvé.

✓ Vote

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	19

I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués

- **Transition énergétique/Numérique :** Alain PLOUZEAU
  - La rénovation de l'éclairage publique se poursuit. Les horloges astronomiques sont en commandes et devraient être mises en service courant avril.
    Une réunion d'information publique est prévue le 4 avril à 19h00 à l'Espace Pré Saint Jean. Un représentant du cabinet « Ombre et lumière » sera présent afin d'apporter les explications sur la partie technique de cette rénovation.
  - Une réunion concernant le projet photovoltaïque est prévue jeudi 2 mars avec le SDES et le Service Technique de la commune afin de déterminer les bâtiments publics susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques. À la suite de ce bilan, le SDES pourra lancer une étude plus précise et plus concrète.
- **Économie locale/développement durable :** Marie-Lise MARCHAIS
  - Le projet de la boîte à commerce se poursuit. Le jury se réunira fin mars pour étudier les candidatures.
  - L'opération « contrat chaleur », menée avec Grand Lac, est lancée. Cette opération à destination des professionnels, collectivités, associations, SCI, va permettre le financement des installations de production de chaleur renouvelable.
  - Les éco défis, organisés par la chambre de métiers et de l'artisanat à destination des commerçants et des artisans, recrutent de nouveaux candidats pour une nouvelle attribution de prix au printemps.
  - La campagne test du vélo électrique va se dérouler sur le territoire. La commune de Novalaise va être sollicitée pour identifier des familles pilotes volontaires afin de mieux connaitre l'utilisation quotidienne de ce nouveau mode de déplacement.
  - Une fête de la mobilité va être organisée le 3 juin 2023 sur la commune de Saint-Genix-les-villages.
  - Une réunion avec le département, la région a permis de faire le point sur les projets en cours, autour du vélo, sur l'avant pays savoyard. Certains projets d'équipements cyclables de type « voies vertes » vont être financés par l'état, la Région et le Département grâce entre autres à la vélo route des 5 Lacs. Le financement de la voie verte reliant Novalaise au lac a également été confirmé.
  - Le plan d'actions concernant le Covoiturage va être présenté à toute les instances. L'objectif est de mettre en place une application qui soit partagée par les habitants du territoire, de développer des parkings de covoiturage sur la base de l'existant.
  - Un atelier climat ouvert à tous les habitants de la C.C.L.A se tiendra le 17 mars à l'Espace Pré Saint Jean.
- **Social / Solidarité / Santé** : Gilles GROS/Anaïs FLEURET
  - Une assemblée générale constitutive concernant le projet de mise en place d'une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) s'est tenue la semaine dernière afin d'adopter les statuts et le règlement intérieur.
    Pour la constitution de cette CPTS, l'ARS demande aux territoires et notamment aux professionnels de santé libéraux de se grouper avec les établissements, se coordonner afin d'améliorer l'accès aux soins pour tous les patients, d'accélérer la prise en charge des urgences...
    Des groupes de travail se mettent en place avec des professionnels de santé pour analyser le parcours de soin, l'amélioration de la prise en charge, la qualité des soins. Ce travail permettra de rédiger une lettre d'intention destinée à la CPAM pour un éventuel déblocage de fond qui financera la mise en place d'un ETP de coordinateurs sur le territoire permettant ainsi de développer ce projet de CPTS.

- **Urbanisme/Voirie/Réseaux** : David WROBEL
  - L'enfouissement des CSE est terminé et la pose des bordures se poursuit.
  - Une réunion, concernant le réseau d'eau potable, est prévue avec le cabinet His&O le 10 mars.
  - Les travaux d'extension du réseau des eaux usées au hameau des goys débuteront la semaine prochaine.
  - Le marquage au sol du chaucidou, avenue d'Albens, a été réalisé ce matin par le Département.
- **Communication** : Frédéric MANTEL
  - La parution de la gazette du mois de mars est prévue pour la fin de semaine
- **Culture/Bibliothèque** : Monika WDOWIAK
  - L'exposition, autour du thème de la Shoah, initialement prévue Place des 4 saisons n'aura pas lieu, pour des raisons de sécurité. Les autres actions sont maintenues.
- **Associations/Animations** : Fabien DUPRAZ
  - Un spectacle de Malraux (Savoie nomade) porté par la CCLA, le CS AEL et la Commune a été proposé la semaine dernière. Un spectacle très apprécié et accessible. Un second est prévu le vendredi 5 mai 2023 en extérieur.
  - La commission animation se réunira courant mars. À cette occasion et suite à une rencontre avec le comité des fêtes et différentes associations, un point sera fait concernant leurs besoins, leurs animations à venir, leur demande de subvention.
    Cette réunion permettra également de programmer les animations portées par la commune. Une date est d'ores et déjà programmée, celle du Forum des associations, le samedi 2 septembre 2023.
- **Mobilité/Déplacement doux** : Fabien DUPRAZ
  - Le plan de mobilité du centre bourg est en attente du retour du SMAPS et de l'agence éco mobilité et sera abordé lors d'une prochaine réunion de la commission.
  - Il a été proposé aux écoles de porter le projet du défit des écoliers sur la mobilité. Le projet pourrait également être porté par les parents d'élèves.
  - Toutes les plantations prévues durant l'hiver ont été réalisées. Les plantations prévues sur le parc de Pré Argent sont également terminées. Un arbre, sous surveillance depuis deux ans et menaçant de tomber a dû être abattu sur ce site.

- Madame le Maire indique que les abris bus du conseil régional seront installés du 14 au 16 mars sur l'aire d'écomobilité

- Madame le Maire donne des indications concernant l'OAP n°5 de Vaizieux (Rond-point de la Crusille). Il s'agit d'un projet de logements porté par la Société Pierreval de 24 logements sociaux destinés à l'Opac (12 logements locatifs + 12 logements locatifs en accessibilité au bout de 10 ans). Ce projet sera présenté à la commission urbanisme puis présenté au Conseil Municipal avant la dépose d'un permis de construire.
- Madame le Maire informe que la stèle commémorative du 19 mars 1962 (cessez le feu de la guerre d'Algérie) a été installée en décembre place du Bourniau. La commémoration habituelle aura lieu le dimanche 19 mars à 18h00 et sera l'occasion d'inaugurer cette stèle.
- Madame le Maire fait part du projet d'implantation de 200 brigades de gendarmerie sur l'ensemble du territoire, annoncé en 2022 par le Président de la République. Il s'agit de nouvelles brigades destinées à des territoires ruraux où la population est en forte augmentation, ou bien des territoires où figurent des enjeux touristiques.
  Madame le Maire a fait part à Monsieur le Préfet que la Commune de Novalaise remplissait plusieurs critères définis pour l'implantation de ces brigades.
  Madame le Maire indique que suite à différents échanges, la Commune doit faire la demande officielle à Monsieur le Préfet, en transmettant le plus de renseignements sur la capacité foncière à accueillir ce projet.

Il peut être envisagé de créer 26 logements contre 16 prévus initialement permettant ainsi de loger les 10 familles supplémentaires de cette future brigade. La création du pôle technique et des bureaux dédiés à la gendarmerie pourrait se trouver sur le tènement restant appartenant à la Commune, à la Serraz.
Une réponse devrait être rendue par la Préfecture dans les prochains mois.

- Madame le Maire informe qu'une réunion publique mi-mandat est prévue le jeudi 23 mars 2023 à 19h00, salle polyvalente.

I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

Madame le Maire informe, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal, qu'aucune décision n'a été prise.

I.4 Maintien du poste de 5ème adjoint

Madame le Maire rappelle que :

- Le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 25 mai 2020 par lequel le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à : 5
- La démission de la 4ème adjointe en novembre 2021
- La décision du 13 décembre 2021 de ne pas pourvoir au remplacement du poste d'adjoint devenu vacant et de promouvoir d'un rang l'adjoint du rang inférieur : M. DUPRAZ alors 5ème adjoint est remonté d'un rang pour occuper le poste de 4ème adjoint.

M TAIN s'interroge sur le choix du maintien du poste de 5ème adjoint alors qu'à la CCLA Madame le Maire a fait « des pieds et des mains » pour ne pas reconduire le poste de Vice-Président.

Madame le Maire répond que le vote de la CCLA était à bulletin secret et qu'elle ne voyait pas comment il pouvait connaître son vote.

M TAIN pense que Madame le Maire était inquiète de savoir si le candidat qu'elle souhaitait placer serait élu ou non et termine en qualifiant cela de « basse politique » par derrière, en sollicitant et demandant un vote à bulletin secret.

Madame le Maire répond que M TAIN ne disposait certainement pas de tous les tenants et aboutissants et qu'un vice-président sans délégation ne sert à rien.

Madame le Maire propose de maintenir le 5ème poste d'adjoint et de procéder à son élection.

M TAIN n'émet pas d'objection au maintien du poste de 5ème adjoint et demande pour quelle délégation.

Madame le Maire répond qu'il s'agit de la délégation Culture, Bibliothèque, Tourisme, Jeunesse et qu'elle souhaite y ajouter l'inclusion. Madame le Maire rappelle à M TAIN que le vote du poste n'est pas le vote de la délégation qui fait l'objet d'un arrêté du Maire.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après avoir voté approuvent le maintien du 5ème poste d'adjoint.

✓ Vote

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	19

I.5 Élection d'un nouvel adjoint qui occupera le rang 5

Madame le Maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection du 5ème adjoint. Elle rappelle que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame le Maire demande que les candidats se déclarent pour ce poste de 5ème adjoint.
Mme Monika WDOWIAK se porte candidate.

Après l'appel nominal des membres du Conseil, vérification du quorum, désignation du secrétaire et de deux assesseurs pour constituer le bureau.

Mme Carine MANSOZ est désignée secrétaire. Mme Catherine GARDET et M François CHARPINE assesseurs.

Déroulement du vote : chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote et dépose son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Résultat : Madame Monika WDOWIAK : 18 bulletins pour, 1 bulletin nul.

À la suite du résultat, Madame le Maire annonce que Madame Monika WDOWIAK est proclamée 5ème adjointe à 21h06 avec prise de fonction immédiate.

II FINANCES

II.1 Approbation des comptes de gestion 2022 - budgets :

- 21100 Général
- 21101 Eau
- 21102 Parc de Bon Vent
- 21103 Parc de Pré Argent

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric MANTEL, adjoint en charge des finances pour la présentation des différents comptes de gestion.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré procèdent aux votes pour l'approbation des comptes de gestion 2022.

Compte gestion 21100 Général

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

Compte gestion 21101 Eau

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

Compte gestion 21102 Parc Bon Vent

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

Compte gestion 21103 Parc Pré Argent

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

II.2 Approbation des comptes administratifs 2022 - budgets :

- 21100 Général
- 21101 Eau
- 21102 Parc de Bon Vent
- 21103 Parc de Pré Argent

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric MANTEL, adjoint en charge des finances pour la présentation des différents comptes administratifs.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré procèdent aux votes pour l'approbation des comptes administratifs 2022.

Compte administratif 21100 Général

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

Compte administratif 21101 Eau

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

Compte administratif 21102Parc Bon Vent

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

Compte administratif 21103 Parc Pré Argent

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

II.3 Affectation du résultat 2022 – budget :

- 21100 Principal

✓ Vote

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	19

II.4 Vote des budgets primitifs 2023 :

- 21100 Général
- 21101 Eau
- 21102 Parc de Bon Vent
- 21103 Parc de Pré Argent

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric MANTEL, adjoint en charge des finances pour la présentation des différents budgets primitifs 2023.

M TAIN demande des explications sur l'augmentation du budget prévu concernant le chemin Novalaise/Chambéry et souhaite avoir des précisions sur le projet.

Madame le Maire explique que la somme inscrite au budget primitif de 2022 est prévisionnelle et que le montant de 2023 tient compte des études réalisées pour la création de ce chemin. Le projet consiste en un empierrement avec du stabilisé, un enfouissement des fourreaux, mise en place d'éclairage, de signalétique, de trottoirs et d'un dos d'âne.

M TAIN rappel que le cheminement envisagé se trouve en zone agricole et s'étonne de ces travaux. Il suggère un simple débroussaillage en organisant un chantier participatif de jeunes en été.

Madame le Maire précise que ce chemin est déjà existant et qu'il s'agit de restaurer un vrai cheminement et non d'un sentier de randonnée.
Elle rappelle que ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation au conseil, que le budget sera plus précis avec le lancement de l'appel d'offre. A la suite de ces précisions, il sera possible de solliciter des subventions pour la réalisation de ce cheminement.

M TAIN précise qu'il ne conteste pas uniquement le montant, mais l'objet et n'est pas convaincu que ce chemin réponde aux besoins. Il regrette que ce projet augmente l'artificialisation sur la commune.

Madame le Maire interpelle M TAIN en lui demandant si, de ce fait, il est donc opposé à la liaison Novalaise Lac qui sera une voie cyclable.
Elle s'interroge sur le fait qu'il était demandeur de trottoirs pour l'avenue d'Albens, qu'une chaucidou a été tracé en attendant des travaux et permette le déplacement de ces riverains avec plus de sécurité. Elle ne comprend pas ce raisonnement, pourquoi les habitants proches du centre Bourg seraient mieux servis que les habitants des différents hameaux ? Madame le Maire souligne qu'il est important d'inciter les habitants des hameaux à se déplacer différemment et en sécurité pour rejoindre le centre du village.
Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré procèdent aux votes des budgets primitifs 2023.

Vote budget 21100 Général

POUR	15
CONTRE : *M TAIN, Mme CUCCURU, Mme BESSONNAT*	3
ABSTENTION : *Mme GARDET*	1
TOTAL	19

Vote budget 21101 Eau

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	19

Vote budget 21102 Parc Bon Vent

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	19

Vote budget 21103 Parc Pré Argent

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION : *M TAIN*	1
TOTAL	19

M TAIN précise que le vote contre le budget primitif général 2023 est motivé par le fait qu'il ne soit pas d'accord sur une artificialisation trop importante et non cohérente.

M TAIN souhaite s'abstenir concernant le budget primitif du Parc Pré Argent 2023. En cause, l'installation d'un tourniquet et de barrières.

II.5 Vote du taux 2023 de fongibilité des crédits sur le budget 21100 – Général

Madame le Maire rappelle la décision du 25 octobre 2022 relative à l'adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal 21100 de la Commune à compter du 1er janvier 2023.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 %. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 5 % des dépenses réelles de chaque section, et ce, pour l'exercice 2023.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré procèdent au vote du taux de fongibilité 2023.

✓ Vote

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	19

II.6 Participations 2023 au SIVU du groupe scolaire de Novalaise

Madame le Maire informe qu'il convient d'approuver la participation due au SIVU du groupe scolaire de Novalaise, au titre de l'année 2023 qui s'élève à 436 574 €. Cette somme représente la quote-part annuelle de la Commune à la gestion des écoles maternelle et élémentaire par le SIVU.

A compter de l'exercice 2023, la participation communale destinée à l'OGEC – Ecole notre Dame transitera par le SIVU du groupe scolaire qui a la compétence scolaire sur le territoire : cette participation s'élève à 18 372 €.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuvent le montant de participations 2023 au SIVU.

✓ Vote

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	19

II.7 Soutien aux populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes

Madame le Maire informe que face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, l'AMF tient à relayer l'ouverture du FACECO « Turquie-Syrie » (Fonds d'ACtion Extérieure des COllectivités Territoriales) : le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Elle propose d'apporter une contribution aux opérations d'aides et de participer à l'élan national de solidarité.

Elle propose de verser la somme de 1 000 €.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuvent cette contribution aux opérations d'aides.

✓ Vote

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	19

II.8 Partenariat pour la fête de la terre 2023 – 15ème édition à Saint Genix les Villages

Madame le Maire informe que les jeunes agriculteurs du canton de l'Avant Pays Savoyard organisent la 15ème édition de la fête de la terre à Saint Genix-les Villages, le 27 août 2023.

L'agriculture savoyarde, l'ensemble de ses filières et métiers seront représentés et mis en avant : animaux, produits artisanaux, démonstrations de savoir-faire, spécificités du terroir agricole savoyard.

Les jeunes agriculteurs sollicitent le partenariat de la Commune pour contribuer à la réussite de l'opération.

Elle propose de verser 500 €.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuvent ce partenariat.

✓ Vote

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	19

III. URBANISME

III.1 D.I.A.

Maître COTTAREL Le Gojat non bâti

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré donnent leur accord, pour ne pas préempter.

✓ Vote

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	19

III.2 Etat sur les PC / DP / CU

PC

Néant

DP

FRIGOUT Pierre / Sophie	Chemin du Pinet	extension maison
RICHARD Ugo/DUGUA Nathalie	Chemin du Monthieux	réhabil. Corps de ferme
BERGER-SABBATEL Dominique	Rte du Col de l'Epine	remplacement menuiserie
PECH Nathalie	Rte des Bottières	réamén. Garage en studio
PECH Nathalie	Rte des Bottières	annexe maison (tiny house)
ROGNARD Hervé	Allée des Cèdres	pergola
PALLAC Jean-Michel	Chemin du Blondin	installation photovoltaïque
MORIN Christophe	Chemin des Courtis	abri voiture
GUERAND Steven	Chemin des Courtis	abri en bois
ARNAU Eddy	Allée du Jardin d'Eugénie	abri de jardin
BERLIOZ Gilbert	Route de Gerbaix	abri bois
SCHIELLEIN Roseline	Allée du Clos de l'Epine	réfection peinture volets/porte/ rambardes de balcons

CU

Maître DEVRED	Route de Marcieux	CU d'information
Maître LIONNARD	Chemin des Goys	CU d'information
Maître BOBINEAU	Tessonnières/Les Lots/Les Vignes	CU d'information
Maître COTTAREL	Route du Col de l'Epine	CU d'information (X2)
HANSE Nancy	Route de la Crusille	CU opérationnel

IV.1 INTERCOMMUNALITE

IV.1 Renouvellement du droit de préemption de la CCLA au sein de la ZAD du lac d'Aiguebelette

Madame le Maire informe que la CCLA souhaite renouveler son droit de préemption au sein du périmètre de la ZAD (Zone d'Aménagement Différé) du lac d'Aiguebelette afin d'accompagner sa stratégie de développement écotouristique et de préservation des abords du lac.

Conformément aux articles L.212-1 et L.212-2 du Code de l'Urbanisme, le renouvellement du droit de préemption (6 ans) peut s'effectuer par délibération motivée du Conseil Communautaire, après avis des communes incluses dans le périmètre de la ZAD. Cet avis est émis sur la base d'un dossier intégrant un bilan des acquisitions de la CCLA au sein de la ZAD et une note d'enjeux et d'objectifs.

Si une seule des cinq communes émet un avis défavorable, la CCLA devra alors saisir Monsieur le Préfet qui évaluera la demande au regard des éléments du dossier et des avis transmis. En fonction, ce dernier approuvera ou non le renouvellement du droit de préemption.
Le dossier de présentation du renouvellement du droit de préemption de la CCLA au sein de la ZAD ainsi que les annexes : plan, relevé des parcelles, tableaux des DIA 2011 à 2022 ont été adressés aux conseillers municipaux le 10 février 2023 afin d'en prendre connaissance.
Le conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur le renouvellement du droit de préemption de la C.C.L.A.
Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable au renouvellement du droit de préemption de la C.C.L.A au sein du périmètre de la ZAD du lac d'Aiguebelette.

✓ Vote

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	19

V INFORMATIONS

V.1 Information sur le courrier adressé en tant que PPA (Personnes Publiques Associées) à Monsieur le Maire de St Alban de Montbel sur la révision du PLU.

Madame le Maire donne lecture de ce courrier.

Prochain Conseil Municipal *le 28 mars 2023.*

Séance levée à : 22H51

Le secrétaire de séance,

Marie-Lise MARCHAIS

Le Maire,

Claudine TAVEL